

Tribunal arbitral mixte roumano-hongrois



Pays :	Intergouvernemental
Langue :	Français, Hongrois, Roumain; moldave
Création :	1918
Fin d'activité :	1940
Adresse :	Rue de Varennes, Paris .
ISNI :	ISNI 0000 0001 2301 6660 (Informations sur l'ISNI)
Note :	le Tribunal arbitral mixte roumano-hongrois, institué par l'article 239 du traité de Trianon, et dont le siège était à Paris, eut surtout à s'occuper des plaintes déposées par les « optants hongrois » (grands propriétaires terriens touchés par la réforme agraire dans la Transylvanie devenue roumaine qui avaient opté pour la nationalité hongroise). - Á la veille des hostilités du second conflit mondial, M. Antoine Zarb, secrétaire général des tribunaux arbitraux mixtes, fit transférer les archives dans une maison de Bourg-la-Reine. En 1951, il demanda la possibilité de déposer ces documents aux Archives nationales
Domaines :	Droit Histoire de l'Europe
Autres formes du nom :	Román-magyar vegyes döntő bíróság (<i>hongrois</i>) Tribunalul arbitrar mixt româno-ungar (<i>roumain; moldave</i>)

Tribunal arbitral mixte roumano-hongrois : œuvres (1 ressources dans data.bnf.fr)

Œuvres textuelles (1)

"Tribunal arbitral mixte roumano-hongrois. Cause n° 11. Affaire archiduc Frédéric contre Etat roumain. Conclusions d'audience, 28 décembre 1926, de Me Aurèle d'Egry" (1927)
de Aurèle d Egry
avec Tribunal arbitral mixte roumano-hongrois comme Éditeur scientifique



Documents sur Tribunal arbitral mixte roumano-hongrois (1 ressources dans data.bnf.fr)

Livres (1)

Le Rappel du juge roumain du Tribunal arbitral mixte roumano-hongrois (1928) , Gyula Wlassics (báró, 1852-1937), Paris : Ed. internationales , 1928



Voir aussi (2 ressources dans data.bnf.fr)

À la BnF (1)

Notice correspondante dans Catalogue général

Sur le Web (1)

Notice correspondante dans VIAF